



Vous entrez dans un nouveau  
logement...

**VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ?**



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## SOLLICITEZ LE FONDS SOLIDARITÉS LOGEMENT !

Le Fonds de solidarité logement (FSL) est un dispositif d'aides individuelles financières à destination des habitants des Hauts-de-Seine pour accéder à un premier logement.

Le FSL « accès logement Hauts-de-Seine » peut vous aider à financer des frais liés à l'entrée dans un nouveau logement situé dans le département des Hauts-de-Seine :

> PREMIER LOYER

> DÉPÔT DE GARANTIE

> ACQUISITIO DU MOBILIER DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ  
OU PAIEMENT DES FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT

> FRAIS D'AGENCE

### CONDITIONS

- Avoir sollicité tous les dispositifs d'aide au logement existants.
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 800 € ou 850 € selon la composition familiale.
- Mettre à jour votre situation (adresse, situation familiale, situation professionnelle...) auprès de la CAF ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)) ou de la MSA ([www.msa.fr](http://www.msa.fr)) et effectuer dans le même temps une demande d'aide au logement (APL), d'allocation logement familiale (ALF) ou d'allocation de logement sociale (ALS)
- Fournir une copie de votre dernier avis d'imposition si vous n'êtes ni allocataire de la CAF ou de la MSA

## COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

Directement, via la démarche en ligne sur

> [www.78-92.fr/fsl-92](http://www.78-92.fr/fsl-92) (espace personnel sécurisé)

En téléchargeant le formulaire de demande, en le complétant et en l'adressant par courrier postal :

> Conseil départemental des Hauts-de-Seine  
Direction des Prestations, du Financement et du Budget  
Unité Aides financières - FSL  
92731 Nanterre Cedex

## UNE QUESTION ?

Consultez la page dédiée sur le site du Département

[www.78-92.fr/fsl-92](http://www.78-92.fr/fsl-92)

Vous pouvez vous adresser aux professionnels qui vous accueillent du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30, avec ou sans rendez-vous, sur tout le territoire des Hauts-de-Seine.

Vous pouvez également vous adresser aux professionnels du CCAS de votre commune, de la CAF, de votre bailleur ou des associations et organismes œuvrant dans le champ de l'insertion et l'accompagnement des personnes défavorisées.

**CONTACTER LE PÔLE SOLIDIRITÉS DU DÉPARTEMENT  
DES HAUTS-DE-SEINE**

> **0806 00 00 92**

[service gratuit + prix de l'appel]

> **contact.hauts-de-seine.fr/enfance et famille**

Le Fonds solidarité logement est financé par le Département, les communes, les CCAS, les bailleurs sociaux, la Caf, les fournisseurs d'énergie (EDF, ENGIE), les distributeurs d'eau et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

